



Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille treize et le 26 novembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

Etaient présents (22) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,

Etaient absents (8) : Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, ~~Monsieur~~, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,

Etaient excusés(2) : Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Etaient représentés(1) : Henriette ALEXIS VAINQUEUR

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.



Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 12-11-2013 Demande de subvention pour la mise en œuvre du projet sportif culturel et éducatif 2014

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée

La structuration des services de la DEJA entamée depuis quatre ans a permis une progression constante des actions d'animations menées au sein des quatre services désormais intégrés à cette grande direction.

A travers cette structuration la ville a fait sienne que les événements culturels et sportifs ne peuvent avoir qu'un effet bénéfique en terme d'image ; car Il s'agit de véritables vecteurs de communication.

La jeunesse de la population Mornaliennne que justifie la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, constitue un véritable atout pour construire l'avenir de la commune.

Mais face à la raréfaction des ressources communales, la municipalité et ses partenaires institutionnels doivent poursuivre et allier leurs efforts pour aider cette jeunesse, dès son plus jeune âge, à s'ouvrir à de nouvelles pratiques culturelles et sportives afin de devenir des citoyens actifs et émancipés.

*C'est la raison pour laquelle elle souhaite mobiliser tous les acteurs susceptibles d'apporter une aide concrète tant pour la mise en œuvre de projets que pour les réflexions qui **pourraient être induites par la problématique développement local concerté.***

En 2014, les orientations municipales, qui reprennent en grandes parties la stratégie déjà développée à l'occasion des exercices précédentes s'articuleront autour de quatre axes :

Faire de la culture et du sport des leviers de développement

(Multiplication des actions innovantes)

Développer de nouvelles ambitions à travers de nouveaux partenariats

(Mise en place de contrat d'objectifs avec les associations locales)

Organiser la gouvernance et mettre en œuvre de nouveaux moyens

(Impulser une politique ambitieuse d'animation de nouvelles maisons de quartier)

Poursuivre le programme de rattrapage des équipements

Ces axes de développement se déclineront à travers un certain nombre de temps forts synthétisés dans le dossier joint à la présente note et qui participeront à la redynamisation du territoire afin de la rendre plus attractive.

Dans le contexte de violence relatée par l'actualité quotidienne, des actions de sensibilisation concertées autour de cette problématique seront aussi conduites tout au long de l'année.

Seuls Les projets qui ont vocation à avoir un rayonnement allant au-delà des limites de notre territoire, ont été sélectionnés et présentés sous forme de fiches actions pour un accompagnement des collectivités, établissements publics et de l'état.

Le cout total des ces projets est évalué à la somme de 250 700 euros. Ils sont récapitulés dans le tableau joint :



TABLEAU RECAPITULATIF et PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé Des Projets	Cout Du Projet	Commune	Conseil Régional	Conseil General	Etat	Recettes propres	Autres privés
Ensemble contre la violence	3 900.00	1 900.00	1 000.00	1 000.00			
Stage de développement personnel	7500.00	2 500.00	2 500.00	2 500.00			
Mois du nautisme et du développement durable	73 000.00	20 000.00	10 000.00	10 000.00	8 000.00 {3} 2 000.00 {1}		23 000.00
les 15 km pédestres	12 000.00	5 000.00	2 000.00	3 000.00			2 000.00
Le trophée de l'Amitié	20 000.00	10 000.00	5 000.00	3 000.00			2 000.00
Open de culturisme et d'haltérophilie	5 000.00	2 000.00	2 000.00				1 000.00
Opéra Grippon	20 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	3 000.00 {2}		2 000.00
Airs l'Afrique	8 000.00	3 000.00		4 000.00		1 000.00	
Balan pou foyapen	19 000.00	7 000.00		5 000.00	2 000.00 {4} 1 000.00 {3}		4 000.00
la rencontre des géants	51 300.00	16 300.00	10 000.00	10 000.00			15 000.00
La célébration des mémoires	15 000.00	7 000.00	3 000.00	5 000.00			
A fleurs de bois	16 000.00	4 000.00		3 000.00	4 000.00 {5}	4 000.00	1 000.00
TOTAL ACTIONS D'ANIMATIONS	250 700.00	83 700.00	40 500.00	51 500.00	20 000.00	5 000.00	50 000.00

{1} : C.N.D.S. - {2} : D.A.C - {3} : O.N.F - {4} : PARC NATIONAL - {5} : CHAMBRE DES METIERS

Vu le projet culturel sportif et éducatif de la ville de Morne-À-L'eau

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet sportif culturel et éducatif de la ville

Article 2 : d'approuver le plan de financement tel qu'il lui a été proposé

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes intégrés au plan

Article 4 : de préciser que les inscriptions budgétaires se feront en fonction des financements obtenus et qu'en conséquence le présent plan est susceptible de modification


Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.



Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013

Le Maire

Jean-Claude LOMBION
